



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 53177

Texte de la question

En tant que rapporteur de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure, M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de publier le plus rapidement possible les différents décrets d'application. En conséquence, il souhaite connaître la date de publication du décret prévu à l'article 137 de la loi. - Question transmise à Mme la ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

Pris pour l'application de l'article 137 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, le décret n° 2004-770 du 29 juillet 2004, publié au Journal officiel de la République française du 31 juillet 2004, a fixé les modalités d'intégration dans les corps actifs de la police nationale des agents de la collectivité départementale de Mayotte chargés d'une mission de police.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53177

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9855

Réponse publiée le : 22 février 2005, page 1965